

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2011****Convocation du 30 Mai 2011**

L'ordre du jour étant le suivant :

Budget 2011 : Décisions Modificatives**Vote de Subventions****Festival de musique****Subvention à la ZAI des Vignes de Mauny****Entretien des espaces loisirs****Acquisition d'un véhicule****Marché d'assainissement non collectif****Emploi aidé : profil du poste****Questions Diverses.**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 15 juin 2011, à 18 heures 30, à la salle Paul Bert, en la commune de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Messieurs Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Luc MAUDET, vice-présidents ; Mesdames Sylvie COTE, Marie Claude GARNAULT, Laure LARIVE, Oksana ONIS, Anne-Marie PERARD, Marie-José ROCHÉ, Martine THÉRY, Nicole VIÉ.

Messieurs CARLI Martial, DERVOUOT Jackie, COQUILLE Bernard, FONTAINE Éric suppléant de M. LEROY, GENIN Lionel, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Guy LAMARRE, Hervé MARANDEL Suppléant de M. STANIA, Serge MASSON, Pierre PERRIGAULT Suppléant de Mme STANIA, Bernard PERRIN suppléant de M. VINCENT, Sébastien PHILIPPON suppléant de M. DIOT, Alain PUTHOIS, Michel RENAULT, Bernard ROUILLON, Gérard ROUILLON, Jean-Claude SCHLICKLING, Maurice SIMONNET, Bernard THOMAS. formant la majorité des membres en exercice.

Invité présent : Monsieur Jean MARCHAND, Conseiller Général.

Absents excusés : Madame Sulianne STANIA, Messieurs Robert DIOT, Jean-Claude HIVERT, Marcel LEROY, Michel MARTIN, Edmond REVELLAT, Édouard STANIA, Jérôme VINCENT. M. Jean PINGAL, Conseiller général invité.

Etaient aussi présents : Mesdames Josette-Aline CLEMENT, Geneviève GIGOT, Mauricette PELLETIER .

Secrétaire de séance : Madame Roselyne BEYAERT

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

❖ **Budget 2011 : Décisions Modificatives Délibération N°42-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Afin de constater en comptabilité les opérations d'aménagement des aires de jeux et les travaux en régie, le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts ci-après au budget de l'exercice 2011, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles

.Libellé	Recettes	Dépenses
021-00 (040) Virement à section fonctionnement	17 950.00	0.00
023 (042) Virement à section investissement	0.00	17 950.00
2128-18 Autres agencements, aménagements	0.00	22 950.00
21571-30 Matériel roulant	0.00	-5 000.00
6068 / 011 Autres matières & fournitures	0.00	-5 000.00
61521 / 011 Entretien et réparation de terrains	0.00	-2 950.00
617 / 011 Etudes et recherches	0.00	-10 000.00
TOTAL	17 950.00	17 950.00

Désignation des articles

Libellé	Recettes	Dépenses
021 (040) Virement à section fonctionnement	500.00	0.00
023 (042) Virement à section investissement	0.00	500.00
2128 (040) Autres agencements et aménagements	0.00	500.00
722 (042) Immobilisations corporelles	1 300.00	0.00
781 (042) Reprises sur amortissements	- 800.00	0.00
TOTAL	1 000.00	1 000.00

Désignation des articles

Libellé	Recettes	Dépenses
7311 Contributions directes (CVAE)	6 926.00	0.00
74831 Attribution Fonds national de la TP	-6 926.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les réajustements des comptes et les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

❖ **Vote des Subventions, Délibération N°43-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément au vote du Budget Primitif le montant du compte 6574 est de 30 000€ et rappelle que ce montant comprend les subventions aux syndicats d'initiative et les aides aux associations organisant des manifestations de portée communautaire.

Il présente les demandes de subventions reçues à ce jour : Syndicat d'initiative de Cerisiers, UNRPA des Sièges pour la manifestation du 12 juin : Véhicules anciens, la Joyeuse entente de Theil sur Vanne pour la manifestation du 11 juin : Feux de la St Jean et Bagad, Les Clérimois Loisirs pour la manifestation du 29 Mai 2011 : Vide greniers avec Cirque, La Puce de Vareilles pour la manifestation du 8 Mai : Fête des Saints de Glace. Le Président rappelle que pour toutes ces demandes, il est impératif de fournir les résultats financiers, y compris pour les syndicats d'initiative, pour prétendre à la subvention. .../...

.../...

Le Conseil Communautaire décide d'accorder les montants suivants

Syndicat d'initiative de Cerisiers	8 000€
Syndicat d'initiative de la vallée de la Vanne	8 000€
Syndicat d'initiative de Sens	90€
Festival en Othe	1 000€.

Le président fait lecture au Conseil Communautaire du rapport moral du SI de Cerisiers qui présente son bureau ainsi que la liste des expositions à venir. Il a rencontré la présidente et lui a demandé que les statuts soient modifiés afin que la Communauté de communes soit représentée au Conseil d'administration.

❖ **Festival de musique, Délibération N°44-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président rappelle que les vice-présidents ont opté pour le principe d'une subvention au Festival de Musique Classique prévu en l'Église de Villeneuve l'Archevêque les 13, 14 et 15 août ; le budget prévisionnel est de 8 000€. Le Conseil Communautaire décide qu'il sera versé une subvention complémentaire au Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne pour l'aide à l'organisation de la manifestation, dit que le montant sera ajusté au vu des résultats financiers et autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes et les demandes de partenariat.

❖ **Avance remboursable à la ZAI, Délibération N°45-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Conformément au vote du Budget primitif 2011, le Conseil Communautaire décide d'attribuer une avance remboursable de 20 000€ au Budget annexe de la ZAI des Vignes de Mauny et dit que cette avance sera remboursée après la réalisation des travaux d'aménagement et la vente des terrains.

❖ **Entretien des espaces loisirs, Délibération N° 46-2011 ,Classification 3.5 Domaine Public**

Monsieur Maudet présente le devis de l'entreprise Trimoreau pour l'entretien annuel courant des espaces loisirs de Foissy, La Grenouillère, Vareilles, la Déchèterie, et Bagneaux qui s'élève à 4 594€ HT. Les prestations complémentaires effectuées sur Bons de Commande sont chiffrées à 32€ HT. Monsieur MAUDET invite les délégués à lui faire parvenir par le biais du secrétariat toute demande d'intervention ou de taille spécifique, y compris sur les abords des Points d'Apport Volontaire.

Il informe le Conseil Communautaire que des travaux supplémentaires pour un montant HT de 1 316€ ont été effectués lors des aménagements des espaces loisirs de Bagneaux et Les Sièges pour respecter les normes de sécurité. Le Conseil Communautaire approuve des décisions.

L'inauguration de l'espace de Les Sièges aura lieu le 1er octobre 2011, la date de l'inauguration de l'espace de Bagneaux reste à définir.

❖ **Acquisition d'un véhicule, Délibération N° 47-2011, Classification 3.5 Domaine Public**

Le Président présente au Conseil Communautaire le devis d'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion et d'une remorque, acquis conformément au vote du Budget Primitif, et après consultation menée par M. Maudet, le tout pour un montant de 8 483€ comprenant : l'offre du Garage Louis avec les formalités d'immatriculation et la pose d'un attelage sur un Peugeot «Partner» d'occasion pour un montant de 7 420€ TTC et la remorque destinée au transport des matériaux pour 1 070€ TTC. Après intervention de l'un des représentants, il est précisé que la taille de la remorque ne nécessite pas de permis de conduire spécifique. Le Conseil Communautaire approuve cette acquisition.

❖ **Marché d'assainissement non collectif, Délibération N° 48-2011 Classification 1.1 Marché Public**

Le Président présente au Conseil Communautaire, les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 juin dernier. Après une demande d'information complémentaire aux candidats et analyse des offres, la commission a décidé d'attribuer le marché à la Société SAUR, mieux disante. Le Conseil Communautaire approuve cette décision et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

❖ **Demandes d'adhésion d'Arces-Dilo et de Flacy, Délibération N° 49-2011 Classification 5.7 Intercommunalité**

Vu la demande d'adhésion à la Communauté de Communes de la Vanne présentée par les conseils municipaux de Flacy, par délibération en date du 21 Avril 2011, et de Arces-Dilo, par délibération en date du 28 Avril 2011,

le Conseil Communautaire, émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'adhésion des communes de Flacy et Arces-Dilo à la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire les orientations communiquées par Monsieur le Préfet de l'Yonne sur l'intercommunalité. La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe serait composée à terme de 23 communes pour 8500 habitants environ ce qui en ferait une des plus petites communautés de communes de l'Yonne. Il invite les délégués à réfléchir aux orientations futures parmi lesquelles l'éventuelle définition d'une voirie d'intérêt communautaire, la mutualisation des moyens et des compétences des personnels, mais rappelle qu'il est important de conserver aux communes des compétences propres.

Le Président fait lecture d'un courrier de la mairie de Lailly concernant l'intégration de cette commune à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe programmée dans le projet départemental. Il signale que les compétences de la Communauté de Communes sont définies par les statuts sans qu'il existe de contreparties et rappelle que les communes adhérentes au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères et encombrants de Vanne en Othe bénéficient des services de ce dernier (déchèterie mobile) et que sans un accord éventuel entre les EPCI, elles n'ont pas accès à la déchèterie intercommunale.

Emploi aidé : profil du poste

Le Président énonce au Conseil Communautaire les caractéristiques du contrat de travail « emploi aidé » pour lequel la Communauté de Communes recevra une aide financière à hauteur de 70%. Le temps de travail est de 20 heures par semaine soit 918 heures par an.

Questions Diverses

Madame BEYAERT fait le compte rendu de la Commission Tourisme, qui s'est réunie pour la première fois en présence de Mme Frottier, présidente du Syndicat d'Initiative de Cerisiers. La Commission a fixé la journée « découverte du patrimoine » au 10 juillet 2011 ; une réunion dédiée aux chemins de randonnées se tiendra le 6 septembre (M. Marchand, Conseiller général, y sera invité). Pour la St Amour, chaque commune est invitée à fournir une affiche sur les activités de son village et à participer à la permanence sur le stand (un tableau de recollement des permanences par tranches deux heures sera transmis prochainement par Mme BEYAERT).

Monsieur RÉBÉQUET invite les conseillers à une dernière lecture du projet de bulletin qui sera présenté à l'imprimeur retenu soit la société Chevillon mieux disante, pour 5000 exemplaires. La livraison se fera en deux points (dans les Mairies de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque) mais la distribution dans les foyers est assurée par chaque commune.

Interventions des conseillers :

Madame ONIS demande si les personnes sollicitées pour présider l'inauguration de la Foire de la St Amour ont répondu. Ce n'est pas encore le cas.

Madame THÉRY propose à tous les délégués de diffuser en leurs communes les affiches du Festival en Othe.

Monsieur LAPOTRE s'interroge sur les rapports entre la Communauté de communes et la Zone de Développement de l'Eolien. La communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe n'a pas compétence en la matière ; ces zones sont en cours de définition dans l'Yonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

TABLE DES DELIBERATIONS du 15 Juin 2011

❖ Budget 2011 : Décisions Modificatives Délibération N°42-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires	33
❖ Vote des Subventions, Délibération N°43-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires.....	33
❖ Festival de musique, Délibération N°44-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires.....	34
❖ Avance remboursable à la ZAI, Délibération N°45-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires.....	34
❖ Entretien des espaces loisirs, Délibération N° 46-2011 ,Classification 3.5 Domaine Public	34
❖ Acquisition d'un véhicule, Délibération N° 47-2011, Classification 3.5 Domaine Public	34
❖ Marché d'assainissement non collectif, Délibération N° 48-2011 Classification 1.1 Marché Public	35
❖ Demandes d'adhésion d'Arces-Dilo et de Flacy, Délibération N° 49-2011 Classification 5.7 Intercommunalité ...	35

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture, le

Et publication ou notification, le 17 Juin 2011

Suivent les signatures